

PV de l'Assemblée générale de RECIF du 23 septembre 2020– RECIF La Chaux-de-Fonds- 17h

Présent.e.s : Mainier Aurélie, Ashury Sakineh, Keriakos Sandrine (COSM), Geneviève Eichmann-Baer, Sophie Liechti, Annie Clerc-Birambeau, Nancy Escobar, Danielle Othenin-Girard, Dominique Quiroga, Antigona Krasniqi, Natacha Mettraux, Nathalie Ljuslin (Ville de Neuchâtel), Faïza Hadj Saïd, Christelle Leo (SPAJ), Françoise Oesch, Luisa Del Amo, Federica Merzaghi, Anne-Rebecca Bigler, Corinne Comte, Elisabeth Hirsch Durrett, Sara Losa Maia.

Excusé.e.s : Mme. Monika Maire-Hefti, La Courte Echelle, Mme. Katia Babey, F-information Mme. Nathalie Khokhlov, Monique Gagnebin, Caroline de Montmollin, Liliane Meyer Pitton, Magasins du Monde, Monique Degen.

1. Accueil

La présidente, Mme Elisabeth Hirsch-Durrett, accueille les personnes présentes avec un mot de bienvenue pour cette AG masquée et particulière à cause de la COVID-19 et du laps de Temps écoulé depuis celle de 2019.

2. PV de l'AG de 2019

Les deux scrutatrices de votes sont désignées, puis le PV de l'assemblée générale de 2019 est accepté à l'unanimité, avec les remerciements d'usage à sa rédactrice, Dominique Quiroga.

3. Rapport d'activité 2019

Rapport du comité – le mot de la présidente

Le Comité de RECIF s'est réuni à 6 reprises durant l'année 2019, sans compter diverses rencontres et séances de groupes de travail.

Le rapport d'activité que vous avez reçu le rappelle : 2019 a été l'année des 25 ans de RECIF,

De nombreuses manifestations ont permis de rappeler l'existence et la vitalité de RECIF et contribué à permettre de rester à flot financièrement et de boucler nos comptes sans encourir un déficit significatif. C'est une excellente nouvelle, mais les activités du 25^{ème} ont nécessité une grande implication des équipes - à nouveau sollicitées en 2020 dans des circonstances bien différentes - mais nous y reviendrons.

La croissance, l'expansion des activités de notre association ont été exceptionnelles durant ce quart de siècle ; mais surtout RECIF n'a pas perdu son âme et est toujours tournée vers l'expérience des participantes et des bénévoles, vers la détection de l'émergence de nouveaux besoins et vers l'ouverture d'activités informelles qui peuvent être l'amorce de participations à des cours et ateliers.

Par ailleurs, de très nombreuses réflexions ont été conduites en 2019 :

- Sur nos statuts et la manière dont ils reflètent notre ADN et notre mission. Les résultats de ces réflexions sont soumis à votre validation ce jour - après un processus participatif interne et la persévérance d'un groupe de travail du comité et des responsables de centre
- Sur nos rapports avec divers projets :
 - la mise en place du dispositif ESPACE par le COSM et le SMIG qui est sur le point de se concrétiser, projet qui nous a mené à une importante réflexion sur le positionnement de RECIF et ses spécificités
 - sur la répartition des tâches au sein du comité et son renforcement
 - sur les stratégies à mettre en place pour garantir la survie de RECIF et de son caractère unique .

La ligne pédagogique de l'Espace Enfants de RECIF a aussi pu être formalisée et présentée à la grande satisfaction du Comité - la responsable de l'EE l'évoquera dans un instant.

De plus, l'équipe de RECIF a connu un très important changement - dont toutes celles et tous ceux qui nous fréquentent ou suivent nos activités sont déjà conscientes et conscients.

En effet, Nathalie Ljuslin nous a annoncé qu'elle souhaitait donner une nouvelle orientation à sa carrière. Après plus de 11 ans durant lesquels elle s'est impliquée sans relâche pour l'Association, déployé des compétences aussi variées que pointues et développé d'innombrables activités et projets, elle nous a quitté en début 2020 après un passage de témoin exemplaire et a accepté un nouveau poste à la Ville de Neuchâtel dans lequel nous aurons le plaisir de pouvoir la côtoyer à l'avenir. Merci Nathalie ! Et bravo Federica - notre nouvelle collègue Federica Merzaghi a sauté dans la brèche avec une énergie et une compétence remarquables - certaines et certains d'entre vous la rencontrent aujourd'hui pour la première fois et vous le constaterez tout de suite. Je ne parlerai pas ici de ses débuts dans des circonstances que nous n'aurions jamais pu prévoir - mais cela c'est en 2020 donc on en parlera en détail au printemps prochain ! Même si les responsables de centre l'évoqueront certainement dans un instant...

Enfin, et même si ce point sera repris lors du point concernant l'élection au Comité, je ne peux pas m'empêcher de vous annoncer une nouvelle me concernant - pendant que j'ai la parole ! En effet, je suis arrivée en 2019 à la conclusion que 2020 serait ma dernière année à la tête du Comité - si on peut décrire la fonction de présidente ainsi dans un comité aussi actif. J'ai ainsi commencé à poser les jalons de ma succession et je suis extrêmement heureuse d'avoir obtenu l'appui de membres du Comité actuel pour trouver une solution que j'estime modestement être idéale. Après un septennat passionnant et porteur de mille satisfactions je vais donc passer la main - mais rester impliquée sous une forme qui reste à déterminer - en tous les cas pour l'année scolaire qui vient de commencer.

Détails au point 10 ! Et merci de votre soutien à notre association dans ces temps incertains.

Quelques chiffres

Sara Losa Maia, responsable du centre RECIF de La Chaux-de-Fonds donne quelques chiffres généraux. En 2019 nous avons accueilli 730 participantes sur nos 2 sites en provenance de 84 pays différents. Il est intéressant de voir que des différences existent entre la population qui fréquente les 2 centres en effet il y a par exemple 2% de participantes n'ayant suivi aucune scolarité à Neuchâtel, alors qu'elles sont 11% à La Chaux-de-Fonds. On constate également que les participantes ayant effectué des études supérieures représentent le 55% à Neuchâtel et 40% à La Chaux-de-Fonds. Nous avons eu la chance et l'honneur de pouvoir compter sur le travail de 325 bénévoles en 2019.

2019 a été l'année des 25 ans de l'association et nous en avons profité pour fêter cela en grand. Trois volets ont été organisés :

- RECIF citoyenne, 2 débats avec des politicien.ne.s de tout bord animés par des participantes de RECIF ;
- RECIF créative, 1 soirée au Théâtre du Pommier avec chants, danse et poésie ;
- RECIF gourmande, 1 grand souper buffet du monde à RECIF La Chaux-de-Fonds.

Et en plus de cela un clip de présentation de l'association et une exposition de photo-portraits intitulée « Ces femmes qui font RECIF ».

Secteur Formation

61 cours de français ont eu lieu en 2019 pour 3438 heures de cours. L'innovation en 2019 concerne l'inclusion, à La Chaux-de-Fonds, des ateliers dans le cadre des cours de français. C'est un changement de paradigme qui a donné de bons résultats et dynamiques en 2019 mais qui a hélas dû être mis entre parenthèses cette année à cause de la COVID-19.

Formation aides-ménagères/ bourse d'emploi

Madame Nancy Escobar, responsable du projet, prend la parole pour expliquer qu'en 2019, nous avons reçu 87 inscriptions. 23 participantes ont été retenues et ont fait la formation. Les deux formations se sont déroulées sur 5 jours répartis en deux semaines, en avril à Neuchâtel et en juillet à La Chaux-de-Fonds.

Pour continuer à mettre l'accent sur l'élaboration des produits écologiques, 2 ateliers de produits écologiques se sont déroulés au Jardin Botanique dans le cadre de la « Journée des alternatives » en septembre 2019. 92 personnes sont actives dans la Bourse d'emploi pour l'année 2019. Les aide-ménagères de notre bourse d'emploi ont signé **139 nouveaux contrats de travail** en 2019.

Secteur Enfants

Corinne Comte, responsable du Secteur Enfants Neuchâtel, explique que l'année 2019 a été marquée par la naissance officielle et reconnue de notre ligne pédagogique. En effet, la collaboration entre les responsables des Espace-Enfants et Sophie Liechti (membre du comité) a porté ses fruits. Il s'agissait de retranscrire une pratique de 25 années d'expériences dans toutes les spécificités que comprend l'accueil des enfants issus de l'immigration. Ce travail passionnant a bénéficié d'un large écho 2019 grâce aux médias régionaux (rtn, Arc-Info); un article est également paru dans la revue Vivre

ensemble. Notre ligne pédagogique a également été mise en valeur auprès des structures d'accueil de l'enfance et auprès des partenaires puis en plénière durant la présentation publique à l'EPC en octobre 2019.

Mais la reconnaissance ne s'arrête pas là, puisque notre ligne pédagogique sera également présentée lors du grand colloque de la petite enfance le 19 novembre prochain. On se réjouit de voir tout ce travail mis en lumière car la prise en charge des enfants compte !

Autre moment fort, Andreina, la première apprentie de RECIF a obtenu son diplôme puis a été engagée par RECIF comme suppléante à l'Espace-Enfants le mercredi et le vendredi.

Secteur Rencontres

La parole est passée à Anne-Rebecca Bigler, responsable du Secteur Rencontres, qui fait le point sur les activités du secteur : Durant l'année 2019, nous avons fait plusieurs tests à la Chaux-de-Fonds dans le secteur RENCONTRE afin de le dynamiser et d'être au plus proche des besoins et envies de nos participantes. Il y a eu des matinées d'accueil libre mère-enfants, des après-midi sportif, les soirées et après-midi ACTIVE au rythme hebdomadaire. A la rentrée scolaire, nous avons aussi créé un partenariat avec le secteur FORMATION pour proposer un cours sur 3 jours dans lequel nous développons plusieurs techniques d'animation socioculturelle et d'éducation populaire.

A Neuchâtel, les activités ont continué comme à l'habitude avec succès. Je relèverais la nouveauté d'une journée bien-être en septembre 2019 qui a été décrite comme merveilleuse et très appréciée par les participantes comme par les bénévoles.

4. Présentation des comptes

Madame Luisa del Amo, comptable, explique que les prestations propres du bénévolat effectué à RECIF en 2019 s'élèvent à un total CHF 598'600.-. Elle aimerait remercier toutes les bénévoles pour cet énorme travail.

Ce montant est introduit dans la comptabilité tant comme recette que comme dépense.

RECETTES :

Nous avons reçu un peu plus de CHF 213'000.- dans la rubrique entrées : cotisations et dons, Cotisations et dons de particuliers, entreprises, fondations, clubs-services, Loterie Romande.

Nous avons reçu comme subventions, un total de presque CHF 341'000.- (21'000.- de plus que l'année 2018) des Villes de NE, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, de l'Etat de Neuchâtel, du COSM- SMIG ainsi que du Service Cantonal de la Santé Publique..

Les taxes d'inscription, divers projets et manifestations ont rapporté un total de CHF 85'487 cette rubrique est un peu plus basse que l'année précédente.

Le total des recettes s'élève ainsi à CHF 1'237'777.49

DEPENSES :

Les frais du secteur Formation s'élèvent à un total d'un peu plus de CHF 28'000.- (cours de français, les ateliers, promotion de la santé et formation d'aide-ménagère).

Les frais du secteur Enfants s'élèvent à un total de CHF 17'571.40.- (Espace-Enfants, atelier préscolaire et réserve pour le projet apprentie d'un montant de CHF 15'000.-).

Les frais du secteur Animation pour un total de CHF 1'731.20 et autres projets (1'900.-).

Nous avons fait une attribution à la provision de fonctionnement à hauteur de CHF 12'250.-

Les frais de personnel et les charges sociales s'élèvent à un total de CHF 448'348 (soit 70.15% des frais effectifs). Le total des autres charges d'exploitation est de CHF 129'280.21 (soit 20.20% des frais effectifs). Cette rubrique comprend :

- Loyers
- Entretien, réparations et remplacements
- Assurances
- Electricité
- Frais administration & informatique
- Charges de communication et d'accueil
- Autres charges d'exploitation
- Frais bancaires

La perte de l'exercice s'élève CHF 41.28

BILAN

Actif: le total est de 642'392.28.-. Nous possédons un total d'actifs circulants (liquidités) de 576'652.25.-

L'actif transitoire s'élève à CHF 76'429.50. (paiements versés en 2019 qui correspondent à des dépenses 2020 et subventions pour 2019 que RECIF touchera en 2020)

Le résultat de l'exercice 2019 est d'une perte de 41.28.- pour équilibrer le bilan avec le passif.

Passif: Pour les créanciers, un total de CHF 6'589.96.- figure au bilan (factures à payer en 2019)

Un total de CHF 59'556.35 est au passif transitoire (frais que correspondent à 2019 mais pour lesquels nous n'avons pas reçu les factures au 31.12, et subventions reçues en 2019 mais qui correspondent à 2020)

Nos différentes provisions antérieures s'élèvent à CHF 397'000.-

Nous disposons de plus d' un capital propre de CHF 189'977.72.-

Rapport des vérificateurs des comptes:

Le rapport des vérificateurs des comptes qui certifie la bonne tenue des comptes, est lu puis approuvé de manière unanime.

Décharge à la comptable et au comité

La décharge à la comptable et au comité est votée à l'unanimité.

8. Présentation et acceptation du budget 2020

Notre AG a habituellement lieu durant le mois de mai ; cette année la pandémie COVID-19 a bouleversé l'agenda. Le budget que nous avons prévu pour la présentation de mai dernier est le suivant :

Le budget pour 2020 présenté aujourd'hui dans notre AG prévoit une perte de CHF 48'314.40.- Notre budget est construit d'une manière réaliste ; les recettes qu'il contient sont les montants que RECIF connaît déjà, c'est-à-dire, les subventions annoncées, les taxes d'inscriptions (selon les cours), les cotisations des membres et les dons annoncés (comme La Loterie Romande ou Philip Morris, etc).

A ce jour, les chiffres réels au 30 juin 2020 indiquent que les comptes sont plus ou moins conformes à ce que nous avons budgété ; cependant, comme nous avons dû fermer à cause de la pandémie, le montant des inscriptions aux cours que les participants ont payés, sera déduit de la facture du cours 2020-2021 (1^{er} semestre) ; le manque à gagner estimé pour RECIF est de CHF 36'625, (pour Neuchâtel CHF 24'475, et pour La Chaux-de-Fonds CHF 12'150.-)

Nous allons également devoir calculer les montants correspondant aux heures perdues de nos salariées pour la période de fermeture, ainsi que les dépenses liées au COVID-19 pour les mesures de sécurité demandées.

Par contre nous avons reçu le remboursement de CHF 9'447.60 (deux mois de loyer) de la Ville de Neuchâtel.

9. Proposition de modification des statuts et approbation par l'AG

Le pourquoi et les objectifs :

Les derniers statuts datent de 2008. Ils ne suffisent plus à représenter l'ensemble des activités de RECIF qui ont beaucoup évolué. En particulier le fonctionnement sur trois secteurs (Formation, Animation, Espace-enfants).

Il était donc nécessaire de procéder à une réactualisation de ces statuts, tout d'abord à l'intention de nos membres et de notre réseau de partenaires, afin de donner une image complète de l'association et de son rôle.

La démarche fut aussi importante pour la dynamique interne de RECIF au vu de l'évolution dans les prestations ainsi qu'en raison également des nombreux changements survenus à la fois dans le comité et l'équipe. Il s'est donc avéré précieux de faire un travail d'échanges autour de ces statuts et de se réapproprier des valeurs. Nous avons travaillé de manière aussi participative que possible, en créant des liens entre équipe, bénévoles, responsables de centres et comité, en facilitant des allers et retours sur le texte et des moments de rencontres.

Buts poursuivis :

- Trouver une définition des missions qui soit transversale aux trois secteurs, en étant attentives à ce que cette définition soit aussi large et souple que possible afin que les activités de RECIF puissent continuer d'évoluer.

- Faire figurer dans les statuts une définition de l'intégration correspondant au concept avec lequel travaille RECIF, à savoir un processus réciproque. Dans ce but il a été introduit un nouvel article (art. 3).
- Rendre davantage visible la fonction de bénévolat, en tant qu'engagement citoyen autant pour les femmes migrantes que suisses. Mentionner l'importance de la formation des bénévoles, ainsi que l'apport des compétences des femmes migrantes (intégration participative).
- Mentionner le rôle de RECIF en matière de sensibilisation aux besoins des femmes issues de l'immigration et de leurs enfants, mais aussi l'objectif de rendre visibles leurs parcours et leurs compétences, notamment en encourageant ces femmes à prendre la parole et à témoigner dans l'espace public, afin de faire évoluer les représentations sociales à leur égard et leurs conditions de vie.

Les statuts modifiés sont acceptés à l'unanimité des membres présentes. Il sont annexés au présent PV.

10. Élection des membres du comité, changement présidence et des vérificateurs de comptes

Toutes les membres du Comité sont candidates à leur réélection, à savoir : Elisabeth Hirsch Durrett (présidente), Sandra Dobler, Danielle Othenin-Girard, Dominique Quiroga, Sophie Liechti, Line Ripamonti, Souad Rhanmi, Annie Clerc et Fabienne Wyss Kübler. Une nouvelle membre, déjà active depuis plusieurs mois mais pas encore officiellement élue est à élire: Il s'agit de Françoise Jeandroz.

Ce comité est élu à l'unanimité.

Les vérificateurs des comptes : MM. Roger Maridor et Alexandre Sahli sont réélus également.

Elisabeth Hirsch Durrett qui a annoncé sa démission de sa fonction de présidente pour la fin de l'année 2020 annonce que la présidence sera reprise dès 2021 sous forme de co-présidence, à l'interne, par Annie Clerc et Dominique Quiroga. Cette solution est idéale et permettra une transition sans accoups..

Projets et nouveautés 2020

L'année 2020 a été caractérisée par de grands changements dans l'équipe. Nathalie Ljuslin, responsable du centre de Neuchâtel a été remplacée par Federica Merzaghi qui est montée à bord juste avant le confinement. Zahia Rahmani responsable du secteur enfants de La Chaux-de-Fonds a été remplacée par Marie-Paule Muster qui a commencé à la rentrée d'août. Akemi Gobet, responsable du projet Bourse d'emploi et formation aide-ménagère a donné sa démission à la fin 2019 et Nancy Escobar a repris l'entier de la responsabilité du projet. Nous accueillons également une nouvelle apprentie qui restera 3 ans au secteur enfants de Neuchâtel, Mme. Antogona Krasniqi.

Federica Merzaghi prend la parole pour donner quelques informations concernant les projets 2020.

Elle partage un constat, une observation faite dès son arrivée: l'engagement et l'envie de toute l'équipe de RECIF, salariée et bénévole, d'être attentive et à l'écoute des besoins des participantes, d'être toujours prête et motivée à relever de nouveaux défis et d'y répondre de manière adéquate et créative.

En 2020, de nombreux projets sont en réflexion, en préparation et en cours, ou ont déjà été développés. Parmi eux, deux sont de nature bien différente et répondent chacun à leur manière à des besoins réels que nous avons identifiés. Ils sont brièvement présentés.

1. **Projet COVID.** Ce projet, décliné en plusieurs mesures et sous-projets, répond à un besoin de rester en lien et d'être solidaires avec les femmes qui font RECIF.

Le travail de RECIF se fait en présentiel, dans nos centres, au quotidien.

La fermeture imposée par la crise sanitaire à mi-mars 2020, a interrompu abruptement ce travail du quotidien et nous a amenées à nous questionner sur la manière de rester en contact et présentes pour les femmes qui fréquentent nos centres. Comment les soutenir en cette période difficile?

Nous avons misé sur la communication digitale (via les réseaux sociaux et le site Internet), mis en place une permanence téléphonique et recherché des fonds pour proposer des aides concrètes d'urgence aux femmes particulièrement affectées par la situation pandémique. Grâce notamment à la Chaîne du Bonheur (et à la fondation Binding) nous avons pu:

- proposer des aides d'urgence aux aides-ménagères qui ont subi, pour des raisons différentes, des pertes salariales susceptibles de mettre en danger leur situation et autonomie financière.
- engager des interprètes pour contacter un panel de participantes, prendre de leurs nouvelles, montrer que RECIF était présente et, via une petite enquête, avoir une idée plus précise des conséquences de la situation sanitaire et du confinement sur leur vie familiale, professionnelle, économique, sanitaire, etc.

2. **Informatique:**

Il s'agit d'un projet institutionnel lié aux nombreux problèmes et besoins informatiques rencontrés par l'équipe de RECIF. L'objectif de ce projet : adapter notre système informatique à un environnement professionnel plutôt complexe, avec des activités menées simultanément sur 2 sites par de nombreuses personnes qui partagent et collaborent sur des dossiers communs. Les limites de notre système actuel se sont révélées encore plus évidentes en période de télétravail. Ce projet est en cours. L'objectif à plus long terme est aussi une amélioration de la gestion de grands fichiers et bases de données (participantes, membres, etc) qui soutiennent le travail de RECIF, pour faciliter le travail et le suivi administratif de l'association.

Sara Losa Maia présente ensuite les projets 2020 pour le secteur Enfants :

PROJET LIVRE :

Le but de ce projet est de promouvoir la lecture à RECIF et que les livres puissent voyager dans les familles. Il est réalisé en collaboration avec l'Association PIP (prévention de l'illettrisme au préscolaire) et Marianne Aebi de la librairie du Rat Conteur. L'idée est de proposer des moments de lecture aux mamans et aux enfants, lors de l'Espace Enfants mais aussi dans les moments de transition ou lors des cours, afin de susciter le plaisir de partager des histoires.

PROJET BD :

Ce projet est parti du constat que les lettres traduites dans différentes langues n'étaient pas le meilleur moyen de transmettre aux mamans le fonctionnement de l'Espace Enfants. Un support manquait pour expliquer des informations moins concrètes mais si importantes comme le lien de confiance ou le rôle de la maman.

L'idée serait donc de proposer une BD pour mettre en images ces attentes réciproques. Conscientes de la dimension culturelle de la lecture des images nous aimerions mettre sur pied un groupe de travail interculturel impliquant différentes femmes et mamans. Ce projet né au secteur enfants, est lui aussi prêt à s'étendre à RECIF en général.

PROJET EXTERIEUR LA CHAUX-DE-FONDS ET NEUCHÂTEL

Deux projets de réaménagement des espaces extérieurs dans les 2 centres est en cours. L'idée est de rendre ces endroits accessibles à tous et particulièrement aux enfants en toute sécurité.

THÈMES DE L'ANNÉE

Le thème qui va guider les différentes activités à l'Espace Enfants de Neuchâtel cette année est le Carnaval des animaux. Une magnifique fresque commune a d'ailleurs déjà été réalisée en lien avec ce thème.

Le thème à La Chaux-de-Fonds est la forêt et nous souhaitons organiser des sorties nature tout au long de l'année.

Secteur Animation

L'année 2020 a débutée par le remplacement d'Anne-Rebecca Bigler, en congé maternité, par Maya Morgan. Celui-ci c'est très bien déroulé. Avec confiance et professionnalisme, Maya a amené sa créativité et son dynamisme à RECIF. Qu'elle soit remerciée pour son travail et son engagement.

Un travail de fond a été entrepris autour d'une boîte à idée (lancé par une stagiaire) pour développer la participation et le pouvoir d'agir de nos participantes. Nous voulons continuer de développer ce concept malgré la faible participation que nous vivons depuis l'arrivée du COVID et les normes sanitaires qui nous demandent une certaine adaptation et restreignent les actions que nous pouvons mener. Cette démarche nous semble être encore plus d'actualité et pleine de sens à un moment où l'on ressent déjà les changements que la crise sanitaire est en train de provoquer.

La présidente remercie l'équipe, le comité et les membres présents, et clôt cette assemblée générale.

PV AG RECIF/SL



Statuts de l'Association RECIF

Article 1 :

RECIF est une association sans but lucratif selon les articles 60 et suivants du CCS. Elle est politiquement et confessionnellement neutre.

Article 2 : Mission

RECIF a pour mission d'accueillir et faciliter l'intégration des femmes et de leurs enfants issu-e-s de l'immigration.

Pour mener à bien cette mission, RECIF parie sur le bénévolat des femmes de toute origine en tant qu'engagement citoyen, source d'apprentissage et valorisation des compétences visant à développer les capacités et ressources de la société d'accueil. L'association RECIF gère deux centres de formation et de rencontres interculturelles à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds.

Article 3 : Conception de l'intégration

RECIF définit l'intégration comme un processus réciproque qui concerne l'ensemble de la société. Il implique, d'une part, une adaptation à la société d'accueil de la personne issue de l'immigration ; d'autre part, ce processus nécessite une ouverture et une prise de responsabilité de la société d'accueil.

Le processus d'intégration comprend **plusieurs dimensions** :

- une **composante socio-économique** qui implique un accès au monde de la formation et du travail, ainsi qu'aux biens et services de la société d'accueil ;
- une composante portant sur la pleine **participation à la vie sociale** dans la société d'accueil et la contribution à la richesse et la diversité de cette dernière ;
- une **composante culturelle** qui implique une démarche d'adaptation de la personne qui a migré tout en respectant ses origines et valeurs, ainsi qu'une ouverture de la société d'accueil à la pluralité ;
- enfin, une **dimension juridico-politique** qui a trait à la citoyenneté et aux droits et devoirs de chacun-e au sein de la société.

Article 4 : Objectifs

Les objectifs de RECIF sont :

- **Favoriser les échanges, les rencontres et la solidarité** entre femmes et entre enfants d'horizons divers, en valorisant les points communs et les spécificités, les ressources et les compétences.
- **Offrir des opportunités** aux femmes et à leurs enfants dans la maîtrise progressive du français, langue de leur pays d'accueil, ainsi que dans toute autre forme de communication et aptitudes facilitant la création de liens, l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle.
- **Former, informer et sensibiliser** les femmes et leurs enfants dans différents domaines : culture, santé, éducation, formation, citoyenneté, découverte des ressources de la cité, de la vie associative, ainsi que du fonctionnement du monde du travail, des institutions et de la société suisse. Ce pour accéder à la connaissance et au plein exercice de leurs droits. De même, pour les bénévoles, favoriser leur formation et développement de compétences.
- **Soutenir et promouvoir** la prise de parole, la participation à la vie de la cité, ainsi que les témoignages des femmes et enfants issu-e-s de l'immigration, afin de contribuer à faire (re)connaître leurs compétences et parcours et faire évoluer leurs conditions de vie ainsi que les représentations sociales à leur égard.

Article 5 : Membres

L'Association est ouverte à toutes les personnes qui adhèrent aux buts définis par les présents statuts. Elle accueille aussi bien des membres individuels que des membres collectifs.

Sont membres de l'Association les femmes qui s'acquittent d'une taxe d'inscription aux cours et aux animations, les bénévoles par leur travail, ainsi que toute personne et collectivité sympathisante qui s'acquitte d'une cotisation annuelle.

Article 6 : Démission

Chaque membre peut donner sa démission de l'Association en tout temps. La démission est valable pour autant qu'elle ait été signifiée au Comité de l'Association. Un membre collectif est soumis aux mêmes conditions.

Article 7 : Exclusion

En tout temps, le Comité peut se prononcer par écrit sur l'exclusion d'un des membres. Sur recours de l'intéressé-e, c'est l'Assemblée générale qui tranche.

Article 8 : Organisation

Les organes de l'Association sont :

- l'Assemblée générale

- le Comité cantonal
- les vérificatrices(teurs) des comptes.

Article 9 : L'Assemblée générale

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation, 20 jours à l'avance, de tous les membres par le Comité. Une assemblée extraordinaire peut être convoquée à la demande d'un cinquième de ses membres ou sur décision du Comité.

Article 10 : Compétences de l'Assemblée générale

Les compétences de l'Assemblée générale sont les suivantes :

- adopter et modifier les statuts
- élire les membres du Comité et les vérificatrices(eurs) des comptes
- approuver les rapports, adopter les comptes et voter le budget
- donner décharge de leur mandat à l'organe de contrôle des comptes et au Comité
- fixer la cotisation annuelle des membres
- prendre position sur les autres projets portés à l'ordre du jour
- prononcer la dissolution de l'association à la majorité des 2/3 des membres présents.

Article 11 : Vote de l'Assemblée générale

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle de la présidence est prépondérante. Les votes ont lieu à main levée, sauf demande exceptionnelle.

Article 12 : Le Comité

Le Comité de l'Association se compose au minimum de cinq membres en veillant à respecter un équilibre cantonal en ce qui concerne leur provenance géographique.

Les membres du Comité sont nommés pour un an par l'Assemblée générale. Le Comité se constitue lui-même.

Le Comité se réunit régulièrement, en principe une fois par trimestre, et davantage si les circonstances l'exigent. Tout membre de l'Association peut soumettre des propositions au Comité, et pourra au besoin être invité à participer à une séance de comité.

Article 13 : Les compétences du Comité

Le Comité est chargé de :

- prendre les mesures utiles pour atteindre les buts fixés par les présents statuts
- convoquer les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- prendre les décisions relatives à la démission des membres ainsi qu'à leur exclusion éventuelle
- veiller à l'application des statuts, rédiger les règlements, administrer les biens de l'Association en fonction des buts

- engager, et cas échéant, licencier les collaboratrices/teurs salariées/és et bénévoles de l'Association
- en cas de nécessité, confier à toute personne de l'Association ou extérieure à celle-ci un mandat limité dans le temps.

Article 14 : Représentation

L'Association est valablement engagée par la signature collective de deux membres du Comité.

Article 15 : Comptes

La gestion des comptes de l'Association est confiée à la/au caissière/er. Les comptes sont contrôlés par les vérificatrices/teurs des comptes choisis hors comité et nommés par l'Assemblée générale. Les engagements de l'Association sont garantis par ses biens, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle de ses membres.

Art 16 : Dissolution

En cas de dissolution de l'Association, la fortune éventuelle sera attribuée à un organisme se proposant d'atteindre des buts analogues.

Ces statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale de l'Association. Ils ne peuvent être modifiés que par une nouvelle Assemblée générale.

Art 17 : For juridique

Le for juridique est le canton de Neuchâtel

Neuchâtel, Assemblée générale du 23 septembre 2020

Présidente

membre du comité
(Domiciliée CdF)

membre du comité
(Domiciliée Ne)